

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE MARDI

**ABONNEMENTS :**

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.  
Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois.

**DIRECTION et RÉDACTION :**

au Ministère d'État

**ADMINISTRATION :**

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

**INSERTIONS :**

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

**DEUXIÈME ÉDITION****SOMMAIRE.****PARTIE OFFICIELLE :**

Arrêté ministériel fixant l'heure légale.  
Arrêté ministériel relatif à la vente de l'huile.  
Arrêté ministériel relatif à la fabrication et à la vente des fruits confits et de la confiserie.

**ECHOS ET NOUVELLES :**

Cérémonie patriotique au Refuge des Enfants de mobilisés.  
Etat des jugements du Tribunal Correctionnel.

**ÉTUDES HISTORIQUES :**

« Inventaires du Palais de Monaco », par L.-H. Labande.  
(Suite.)

**PARTIE OFFICIELLE****ARRÊTÉS MINISTÉRIELS**

Nous, Ministre d'État de la Principauté,  
Vu les Ordonnances des 16 mars 1911 et 7 mars 1917 ;

Vu la délibération, en date du 12 février 1919, du Conseil de Gouvernement ;

**Arrêtons :**

ARTICLE PREMIER. — Dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 mars, à 23 heures, l'heure légale sera avancée de 60 minutes.

ART. 2. — L'heure normale sera rétablie le 5 octobre.

ART. 3. — M. le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, le 13 février 1919.

P. le Ministre d'État :  
Le Conseiller de Gouvernement,  
C. BELLANDO DE CASTRO.

Nous, Ministre d'État de la Principauté,  
Vu la Loi du 14 août 1918, sur les déclarations, les réquisitions, les taxations et les spéculations illicites ;

Vu la Loi du 14 août 1918, établissant des sanctions aux Arrêtés pris pour le ravitaillement de la Principauté ;

Vu l'Arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> décembre 1918, fixant les prix maxima de vente de l'huile ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement, en date du 12 février 1919 ;

**Arrêtons :**

ARTICLE UNIQUE. — Est rapporté l'Arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> décembre 1918 susvisé, fixant les prix maxima de vente de l'huile.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le 14 février 1919.

P. le Ministre d'État :  
Le Conseiller de Gouvernement,  
C. BELLANDO DE CASTRO.

Nous, Ministre d'État de la Principauté,  
Vu la Loi du 14 août 1918, établissant des sanctions aux Arrêtés pris pour le ravitaillement de la Principauté ;

Vu les Arrêtés ministériels des 25 février et 22 avril 1918, réglant la fabrication, la mise en vente et la consommation de certaines denrées alimentaires ;

Vu l'Arrêté ministériel du 16 janvier 1919, abrogeant certaines dispositions relatives à la fabrication, à la vente et à la consommation de certaines denrées alimentaires ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement, en date du 12 février 1919 ;

**Arrêtons :**

ARTICLE UNIQUE. — Sont abrogées les dispositions de l'article 9 de l'Arrêté ministériel du 25 février 1918, modifiées par l'article premier de l'Arrêté ministériel du 22 avril suivant, en tant qu'elles interdisent la fabrication, la vente ou la mise en vente des fruits confits et de la confiserie, préparés avec les matières suivantes : sucres, cassonades et mélasses, sucres invertis, glucoses ou sucres de fécule, miels, sucres de raisins et de tous autres fruits.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le 14 février 1919.

P. le Ministre d'État,  
Le Conseiller de Gouvernement,  
C. BELLANDO DE CASTRO.

**ÉCHOS & NOUVELLES**

M. Pingaud, Consul Général de France, accompagné de M<sup>me</sup> Albert Pingaud, a visité samedi dernier le Refuge des Enfants de Mobilisés auquel s'est consacrée l'inlassable générosité de M. le Dr Brégnat, président de l'Œuvre.

Après avoir fait distribuer aux enfants d'abondantes gâteries, M. et M<sup>me</sup> Pingaud ont visité le Refuge et ont adressé leurs compliments aux organisateurs et à la dévouée directrice, Sœur Marie-Thérèse.

Avant de se retirer, M. le Consul Général a remis à M. le Dr Brégnat les insignes de la Médaille d'argent de la Reconnaissance française, en lui exprimant tout le plaisir qu'il éprouvait personnellement à lui apporter ce premier témoignage de la gratitude de ses compatriotes pour les bienfaits dont il est coutumier.

Dans son audience du 11 février 1919, le Tribunal Correctionnel a prononcé les jugements suivants :

R. M.-T.-L., industriel, né le 23 juin 1888, à Fosses, province de Namur (Belgique), demeurant à Nice ; infractions à la législation sur les automobiles : 25 francs d'amende.

G. A., cultivateur, né le 26 mai 1858, à Bas-en-Basset (Haute-Loire), sans domicile fixe ; mendicité et ivresse publique : six jours de prison et 5 francs d'amende.

M. M.-J.-B., publiciste, né le 20 septembre 1873, à Monaco, domicilié à Paris, résidant actuellement à Monte-Carlo ; diffamation envers un fonctionnaire public et distribution illicite d'imprimés : six mois de prison et 1.000 francs de dommages-intérêts envers le sieur François Chiabaut, partie civile.

**ÉTUDES HISTORIQUES****Inventaires du Palais de Monaco**

par L.-H. LABANDE

(Suite.)

Antoine I<sup>er</sup> trouva, lors de son avènement, un Palais entièrement rajeuni. Il n'avait plus guère qu'à perfectionner les détails, entretenir les constructions en bon état, replacer les meubles que son père avait emportés à Rome, présider à des aménagements définitifs. Son œuvre architecturale fut donc à peu près nulle pour l'habitation princière ; elle fut par contre très importante pour la défense de la place de Monaco et par ailleurs.

Pour le Palais, nous ne connaissons guère que des projets d'embellissement, notamment de la façade de l'aile orientale donnant sur la cour d'honneur. On possède en effet aux Archives, daté de 1703, un dessin par Latour des peintures à y exécuter de caractère architectural, colonnes avec chapiteaux, guirlandes, etc. Il en est d'autres, de l'année précédente, pour l'aménagement de la chambre à alcôve dorée et de l'appartement de la Princesse. Tout cela a-t-il été exécuté ? On ne saurait préciser ce qui fut accompli ; cependant la voûte de la chambre à alcôve dorée porte encore les chiffres d'Antoine I<sup>er</sup> et de Marie de Lorraine et la frise au-dessous reproduit le dessin qui vient d'être signalé. D'autre part, un état des dépenses du même Prince pendant son règne, relevé au début du XIX<sup>e</sup> siècle par le chevalier Louis Sigaldi, mentionne la somme énorme de 99.955 livres 11 sols et 7 deniers pour réparation et embellissement de l'appartement royal. Un fait encore certain est la création d'une petite chapelle ou oratoire dans la cour du milieu, au second étage, c'est-à-dire dans le voisinage immédiat de l'ancienne chambre d'Honoré II. Elle figure en effet dans les inventaires de 1725 et années suivantes, mais sans indication de titulaire. Comme le tableau de l'autel représentait la Vierge avec l'Enfant entourée d'anges, on peut, à bon droit, supposer qu'elle était consacrée à Notre-Dame. Enfin, nous savons qu'en novembre 1726, un frère Stella, Barnabite, avait achevé la sculpture de la balustrade en marbre au cabinet de l'ancien appartement d'Antoine I<sup>er</sup>, c'est-à-dire au premier étage de l'aile orientale sur la façade dominant la place d'armes. Il avait aussi réparé l'autel de la chapelle Saint-Jean-Baptiste.

Les opérations militaires qui, pendant les premières années du XVIII<sup>e</sup> siècle, se déroulèrent non loin de la Principauté, contraignirent le Prince Antoine à renforcer le système défensif de ses places de Menton et de Monaco. Nous ne pouvons rappeler que très sommairement les travaux exécutés en cette dernière : la coupure du rocher entre les fortifica-

tions de Serravalle et la terre ferme, en vue de dresser des pentes plus droites; la construction de la grande tour de l'oreillon au nord du Palais, pour commander le chemin d'accès au Rocher; l'édification de deux portes sur ce chemin, la plus élevée à la base de l'Oreillon; la démolition de ce qu'on appelait alors les cabanes, c'est-à-dire l'ancienne galerie avec chambres réunissant le Palais au Parasetto; l'exhaussement du terrain en cet endroit pour établir une batterie avec un petit parc d'artillerie (on désigna ce nouvel emplacement sous le nom de la Canonnière); l'augmentation de l'escarpement du glacis au-dessus du port; l'établissement du fort Antoine à la pointe orientale de la presqu'île, sans compter d'autres travaux de protection. Ces opérations, commencées en 1706, étaient terminées en 1715: toute la population monégasque y avait pris part, à côté des soldats de la garnison.

Les temps étant devenus plus calmes, Antoine I<sup>er</sup> se préoccupa de créer quelques maisons de plaisance. Sur le Rocher même, dès 1717, fut construit, près des remparts du nord et au milieu d'un jardin, un « casino » avec chapelle, qu'on appela le Désert. Marie de Lorraine le garda pour elle; elle aima à s'y retirer et en fit décorer les appartements de tableaux et d'estampes représentant les saints qui vécurent au désert. Plus à l'est, vers la pointe du Rocher, dans le voisinage du Château-Neuf, un pavillon, avec jardin et bosquet, s'était déjà élevé quelques années auparavant. En face du Désert et à l'ouest du couvent des Visitandines, le Prince fit édifier une autre habitation, qui lui servit plus spécialement lorsqu'il voulait fuir la solennité de son Palais: elle fut connue sous le nom de « Giardinetto ». Tout cela, sans compter des embellissements apportés soit à l'église paroissiale, soit aux autres chapelles de la Principauté, soit aux façades des maisons de la place d'armes en face du Palais, donne une idée du goût qu'il manifestait pour orner sa petite capitale.

Le Désert et le « Giardinetto » n'étaient rien encore en comparaison de l'autre « casino » ou « cassin » qu'Antoine I<sup>er</sup> créa entre le Cap Martin et Menton, à Carnolès. Avec sa chapelle, son jardin et ses dépendances diverses, ce fut une résidence d'été des plus agréables. Nous n'avons qu'à la signaler ici, sans entrer dans le détail, en rappelant toutefois qu'à partir de 1725, les inventaires donnent de précieux renseignements à son sujet.

Pour ces différents travaux, le Prince utilisa les services de divers ingénieurs ou architectes. Les descendants de Barthélemy et de Thadée Cantone ne s'étaient pas maintenus à la hauteur où s'étaient élevés Jacques et Thadée; ils n'étaient que de simples maître maçons ou entrepreneurs. A leur défaut, Antoine I<sup>er</sup> demanda des plans à Paris; deux ingénieurs militaires, Guiraud et Lozières d'Astier, vinrent diriger les travaux de fortification. Mais il paraît avoir surtout employé les deux frères Latour. C'étaient les fils d'Antoine Latour, qui avait quitté Grasse pour s'établir à Monaco et s'y marier avec Catherine Brachetti. Le premier, du nom de Jacques-Antoine, était né le 6 août 1671; il épousa, le 14 septembre 1717, Jeanne-Marie Bonnet, fille d'un parisien installé à Monaco; il en eut plusieurs enfants et mourut le 12 mars 1740. Le second, Jean, eut la qualification habituelle d'ingénieur, « ingénierie »; signalé dès le 8 août 1684, il mourut le 27 mars 1736. Ce fut lui surtout qui s'occupa des travaux d'architecture, dressa des plans, collabora à l'exécution de ceux de Guiraud. Les Archives du Palais ont conservé de lui des projets extrêmement séduisants pour le pavillon à élever à Monaco dans le jardin du Château-Neuf (1712), pour le jardin et les bâtiments de Carnolès (1725); elles en ont retenu aussi pour des travaux à effectuer au Palais et aux fortifications du Rocher; elles gardent enfin le plan, daté de 1715, du second étage du Palais; un autre, du château de Menton, aujourd'hui détruit. A la fin du règne d'Antoine I<sup>er</sup>, plus spécialement chargé de la direction des travaux à Carnolès et Menton, il possédait une résidence en cette dernière ville, tout en gardant avec son frère un logement au Palais de

Monaco. Un édit princier, en date du 20 mai 1715, prescrivit même que toute personne qui voudrait élever un édifice soit à Monaco, soit à Menton, serait tenue, sous peine d'une amende de cinquante écus, de lui en soumettre les plans, pour qu'il pût déterminer lui-même l'ordonnance des toitures et des fenêtres.

Les Latour eurent pour collaborateurs un certain maître Benedetto Bruno, ou Benoît Brun qui prit livraison des matériaux préparés par le Prince Antoine pour la réparation du toit de la galerie supérieure en l'aile septentrionale; un ou plusieurs représentants de la famille Cantone, dont le nom se francisait en Canton; Stella, le frère Barnabite, dont nous avons déjà signalé des œuvres de sculpture; enfin Jules ou Julien Trémois, menuisier, que son origine avait fait appeler le Parisien. Ce dernier se fixa aussi à Monaco où il vécut très longtemps; il y prit femme par deux fois, acheta une maison et fonda un foyer. Il fut compris parmi les créanciers de la succession d'Antoine I<sup>er</sup> pour une somme de 1.075 l. 193 s. Un autre menuisier, venu de Rennes, était aussi installé sur le Rocher en 1718, sans que l'on sache s'il participa aux travaux du Palais; il s'appelait Nicolas Louis.

Les inventaires publiés dans ce recueil donnent une haute idée du faste et de l'opulence qui régnaient dans le Palais sous Honoré II et le Prince Antoine. Dès son retour à Monaco, en 1616, le premier de ces Souverains ne se borna pas à commencer la restauration et l'agrandissement des logements, il entreprit aussi de les meubler avec richesse, de les orner de tentures et tapisseries, d'y accumuler des pièces d'argenterie, de collectionner des tableaux et autres œuvres artistiques. Son père lui avait laissé des bijoux, de l'argenterie, des parements de lits précieux, des tapisseries de damas, d'armoisin et de cuir doré, mais ce n'était que peu de chose en comparaison de ce que lui-même devait acquérir et apporter dans son Palais. Il est vrai qu'il fut encouragé et probablement aidé par son oncle et tuteur le Prince de Valdetare, dont il reçut des tableaux précieux ou intéressants. Son alliance avec les Trivulce, de Milan, lui valut aussi un accroissement de richesses mobilières. Puis, les agents qu'il entretenait à Gênes et à Paris, lui signalèrent constamment des objets dignes de sa curiosité; lui-même, dans ses voyages à Gênes et à Paris, s'inspira de ce qu'il voyait dans les plus belles résidences de la capitale ou de la province, il visita les ateliers d'art, passa des commandes. Grâce à cette intelligente activité, grâce aussi à un goût très sûr, il constitua chez lui des collections importantes, qui ne tardèrent pas à devenir célèbres.

(A suivre.)

## AMEUBLEMENTS & TENTURES

EUGÈNE VÉRAN

MAISON FONDÉE EN 1888

Villa des Garets, Boulevard de l'Ouest  
MONACO (CONDAMINE)

INSTALLATIONS A FORFAIT

Réparations de Meubles

Etoffes — Laines — Crins animal et végétal — Duvets

PRIX MODÉRÉS

## APPAREILS & PLOMBERIE SANITAIRES

H. CHOINIÈRE & G. VAUTIER

TÉLÉPHONE : 0-08

18, Boulevard des Moulins

MONTE CARLO

Devis gratuits sur demande

## SOCIÉTÉ ANONYME DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS A MONACO

### AVIS

Messieurs les Actionnaires de la SOCIÉTÉ ANONYME DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS, A MONACO, sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire, le **24 Mars 1919**, à 10 heures et demie du matin, au Siège Social, à Monaco.

L'Assemblée Générale se compose de tous les propriétaires ou porteurs de cent actions, ou de l'équivalent en cinquièmes, ayant déposé leurs titres au Siège Social, au moins huit jours avant la réunion de l'Assemblée.

La production des récépissés ou contrats de nantissement énoncés à l'article 35 des Statuts équivaut à celle des titres eux-mêmes.

### ORDRE DU JOUR :

Modifications aux articles 5, 6 et 52 des Statuts (Augmentation du Capital Social, porté de 36 à 38 millions de francs; Reconstitution du Fonds de Réserve);

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

## Comptoir National d'Escompte DE PARIS

Société Anonyme au Capital de  
200 millions de francs entièrement versés.

### AGENCES DE

MONTE CARLO : Galerie Charles III  
LA CONDAMINE : 25, boulevard de la Condamine  
MENTON : Avenue Félix-Faure

Escompte :: Recouvrements :: Chèques  
Dépôts de Fonds à vue :: Dépôts de Titres  
Ordres de Bourses :: Avances sur Titres  
Mandats de voyage :: Lettres de Crédit  
Change de Monnaies étrangères  
Location de Coffres-forts

INSTALLATION PERMANENTE ET COMPLÈTE  
EN TERRITOIRE MONÉGASQUE

Caveaux Spéciaux  
pour la garde des Titres, Colis et Objets précieux

## SOCIÉTÉ MARSEILLAISE de Crédit Industriel et Commercial et de Dépôts

Société Anonyme fondée en 1865.  
Capital : 55 millions - Réserves : 21.300.000

Bank - Exchange - Coupons  
Coffres - Dépôts

### Sièges Principaux :

MARSEILLE, PARIS, AVIGNON, AIX, BÉZIERS,  
PERPIGNAN, MONTPELLIER, NARBONNE, TOULON

### Agences sur le Littoral :

NICE, CANNES, GRASSE, MONACO, FRÉJUS,  
SAINT-RAPHAEL

CORRESPONDANTS DIRECTS SUR TOUTES LES PLACES ÉTRANGÈRES

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1919.